

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 22 (1934)

**Heft:** 420

**Artikel:** Quelques réflexions inspirées par le mois de janvier

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-261423>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qu'en Hollande, 5 femmes ont été élues à la Seconde Chambre;

qu'en Irlande, le Parlement de l'Etat Libre compte 3 femmes députées, et celui de l'Irlande du Nord une femme;

que dans l'Ile de Man, une femme a été élue pour la première fois à ce très ancien Parlement;

qu'en Nouvelle-Zélande, après plus de quarante ans de suffrage féminin, une femme a été élue députée pour la première fois (cela peut rassurer les sénateurs français qui craignent la concurrence féminine pour leurs fauteuils!);

qu'en Norvège, 3 femmes ont été élues députées;

qu'en Afrique du Sud, 2 femmes ont été élues pour la première fois au Parlement;

qu'en Espagne, le service diplomatique a été ouvert aux femmes, et que 5 femmes, croit-on, ont été élues lors des élections générales, les premières auxquelles les femmes aient participé;

qu'aux Etats-Unis, une femme a été nommée pour la première fois à un poste important dans le service diplomatique (Mrs. R. Bryan Owen), et que, pour la première fois, une autre femme, Miss Perkins, est Ministre du Travail;

qu'en Uruguay, les femmes ont obtenu l'égalité complète avec les hommes en matière de suffrage (électorat et éligibilité).

... Pas si mal, après tout, ce tableau, et cette triste année 1933, qui a apporté avec elle tant de tristesses, de déceptions et de soucis, a pourtant été, on peut le constater, une année où, malgré tout, l'« Idée a marché... »

A travers le monde, oui. Mais en Suisse?...

## Les femmes dans les Commissions officielles

### A Genève

Chaque année, le début de janvier voit le renouvellement d'une ou de plusieurs des Commissions officielles, sous l'administration et la surveillance desquelles sont placés les établissements hospitaliers et les institutions publiques d'assistance et de prévoyance sociale de ce canton. Et chaque fois aussi que viennent en réélection les membres de ces Commissions, les organisations féminines multiplient leurs démarches, afin d'obtenir dans ces Commissions l'entrée ou le maintien de femmes capables et pratiques, leur présence y étant de toute évidence indispensable.

Ces membres de Commissions sont, les uns élus par le Grand Conseil, les autres nommés par le Conseil d'Etat, et les désignations de cette année 1934 présentent, du fait du renouvellement du Parlement et du gouvernement, un intérêt tout spécial: qu'allait-il se passer? et les changements amenés par les dernières élections seraient-ils favorables ou non à nos idées? C'est ce que se sont demandé l'Association pour le Suffrage et l'Union des Femmes en dressant une liste commune de huit candidatures féminines très bien qualifiées pour cinq de ces Commissions.

Au Grand Conseil, il ne s'est pas rien de bon. La majorité de droite, nous affirmons-t-on pourtant, s'était entendue pour réécrire dans la Commission de l'Asile des Incurables Mme

## Silhouettes d'artistes

### Mme Wanda Landowska

La vie merveilleuse de Wanda Landowska..., expression que nous trouvons dans une lettre arrivée hier. C'est bien cela.

Après avoir parcouru la biographie de cette grande artiste, devant la gerbe d'hommages que lui dédie la critique musicale, on lit dans la description de ce qu'elle a su créer à Saint-Leu; après l'avoir entendue elle-même vous dire la joie qu'elle éprouve au milieu de ses élèves, dans la paix de la campagne, toute à l'art, à la méditation, au travail — oui, vraiment, on ne peut que répéter ces mots: une vie merveilleuse.

Encore enfant, elle révèle pour la musique — et déjà pour la musique ancienne en particulier — des dons remarquables, un goût passionné. A Varsovie, sa ville natale, la fillette précoce termine, à quatorze ans à peine, ses études au Conservatoire. D'ailleurs, auparavant déjà — onze ans — elle avait fait sensation dans plusieurs concerts. Chose rare, sa voie, dès lors, est tracée; elle n'en déviera plus: jouer les vieux maîtres, les faire revivre intensément par une interprétation à la manière de leur époque. Aussi, avec une volonté tenace, une inébranlable persévérance, elle y travaillera. Les bibliothèques la connaissent où elle dépiste manuscrits, documents, souvenirs oubliés, auxquels elle infuse une vie nouvelle.

Quelques années durant, elle occupa une chaire de musique à l'Académie royale de Berlin et à Philadelphie. Elle écrit beaucoup: articles et études où la documentation s'unit à la valeur litté-

## Quelques réflexions inspirées par le mois de janvier...

*Janvier!... le plus long mois de l'année, disait ma mère... Les jours ont « tourné » mais ne s'allongent qu'avec une lenteur déssépante... L'hiver pese, même à ceux qui ont de quoi se chauffer, se vêtir et se nourrir — et que dire des autres, hélas!*

*Janvier, le mois par excellence des comptes, des révisions de budgets, des déclarations de fortune pour l'impôt, le mois au cours duquel on paie de nombreuses cotisations de sociétés, de nombreux abonnements de journaux — moins qu'en ne les repousse avec la mention « refusé »...*

*A ce propos, que l'on veuille bien permettre un petit bout d'exhortation de Nouvel An à une doyenne d'entre les abonnées, qui est aussi une collaboratrice occasionnelle, en*

*de notre précieux Mouvement Féministe.*

*Notre « précieux » Mouvement Féministe, ai-je dit et j'insiste, car ne devrait-il pas être tel en vérité aux yeux de toute femme qui réfléchit en notre Romandie? Pensez qu'il est seul de son espèce, et pensez aussi à tout ce qu'il vous apporte de renseignements intéressants, de suggestions utiles au cours d'une année. Pensez encore à tout ce que ces deux numéros mensuels représentent de travail intelligent, conscientieux, dévoué, désintéressé à au service de la femme de notre pays. Et ayant à cœur de collaborer à cette œuvre excellente en nous désintéressant pas du tout de cet instrument de choix qui ne peut vivre « de l'air du temps ». Mesdames, ne nous désabonnez pas; et, si possible, gagnez en outre de nouveaux abonnés, afin de compenser les décès, les départs et d'assurer non seulement l'existence de votre journal, mais son développement constant et harmonieux. Si le malheur des temps vous contraint aux « rognons », regardez-y à deux fois avant d'opérer justement celle-ci. Avez-vous réfléchi que l'abonnement au Mouvement représente seulement fr. 0.50 par mois, si*

*vous payez le prix fort de fr. 6.— qui est le prix coûtant actuel, et 0.41 1/2 si vous ne payez que l'ancien prix de fr. 5, maintenu grâce au surplus que payent quelques amis, pour permettre au Mouvement de rester à la portée des bourses modestes... Ne dépendons nous jamais 50 centimes, voire 5 et 6 francs de façon inconsidérée et inopportune, presque sans y penser?... Alors, ne nous refusons pas sans nécessité absolue — en pesant ce que ces mots veulent dire — à collaborer au soutien d'une entreprise nécessaire — car il est incontestable qu'il faudrait créer le Mouvement s'il n'existe pas — dont nous bénéficiions, et qui est à tous égards une manifestation de solidarité féminine. Car non seulement le Mouvement Féministe est le porte-parole des droits et des intérêts de la femme, mais par ce temps de chômage et d'occasions de travail raréfieras, il contribue à l'équilibre du budget de deux ou trois collaboratrices régulières... S'il était plus riche, il pourrait le faire de façon plus large ou dans des cas plus nombreux...*

*Le vœu très ardent que je forme en ce premier mois de l'année 1934, c'est que toutes les abonnées sans exception aient à cœur de rester fidèles au journal qui est par excellence leur organe, ménageant ainsi une bonne surprise à nos Rédactrice et Administratrice, qui ne voient jamais approcher sans quelques angoisses les échéances de février. Ce sera la vraie manière de leur dire merci pour tout le bon travail qu'elles accomplissent en notre faveur.*

E. SERMENT.

\* \* \*

## AVIS IMPORTANT

**Nous informons tous ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore acquitté le montant de leur abonnement pour 1934 que nous mettons un de ces premiers jours à la poste des cartes de remboursement à leur adresse, et nous les remercions d'avance de l'accueil qu'il voudront bien leur faire.**

**L'ADMINISTRATION  
DU MOUVEMENT FÉMINISTE.**

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jugé bon de n'en tenir aucun compte, deux candidates très capables, l'une

médecin, l'autre infirmière. Avance numérique en revanche à la Commission de l'Hôpital et de la Maternité, qui compte maintenant deux femmes, au lieu d'une, soit l'une seulement de nos candidates, Mme le Dr. Cécile Bertrand, et Mme Anny Seiler, présidente de la Section genevoise des Femmes socialistes; et une avance numérique aussi à la Commission

reconnaissantes, mais ceci alors au détriment du second membre féminin de cette Commission, qui n'a pas été nommée à nouveau. Donc, en ce qui concerne la collaboration féminine à la Commission de l'Asile des Incurables, c'est un recul que nous enregistrons.

Un statut quo de recul aussi à la Commission de l'Asile des Aliénés, où depuis la si

regrettable démission pour cause de surcharge de travail de Mme Schatzel, le poste gagné là

pour une femme est toujours occupé par un homme, et ceci bien que nos deux Associations eussent encore présenté cette fois-ci au gouvernement, qui a jug